

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

Conseil des Droits de l'Homme

10^{ème} session ordinaire

**Intervention de S.E. Monsieur Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

**Point 3 : Rapport du Groupe de travail sur les
disparitions forcées ou involontaires**

Genève, le 10 mars 2009

Monsieur le Président,

Je voudrais, en premier lieu, remercier M. Corcuera, Président du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires pour la présentation du rapport annuel de son Groupe de Travail sur une thématique à laquelle mon pays accorde une grande importance.

Le Royaume du Maroc appuie le mandat humanitaire de ce Groupe et salue la mission ô combien noble de ses membres afin d'élucider tous les cas de disparition forcée dans le monde. A cette effet, les ressources humaines du GTDFI devraient être renforcées afin de lui permettre de mieux accomplir son mandat, en raison du grand nombre de cas dont il est saisi et qui dépasse actuellement les 50.000 cas.

Nous notons avec satisfaction les efforts du GTDFI pour adapter sa méthodologie aux nouveaux procédés de recherche. Ce qui est de nature à faciliter l'élucidation de tous les cas et partant, de clore les dossiers douloureux. Cette méthodologie aura le mérite d'éviter toute politisation ou instrumentalisation du travail de ce Groupe.

Monsieur le Président,

L'engagement du Maroc en faveur des droits de l'Homme ainsi que ses choix irréversibles de démocratisation et de consolidation de l'Etat de droit et la promotion et la défense des droits de l'Homme constituent les fondements de sa politique de justice transitionnelle, notamment en matière de règlement du dossier des disparitions forcées.

Les relations du Royaume du Maroc avec le GTDFI procèdent de ce choix stratégiques. Ainsi, elles ont été marquées par le dialogue et la coopération afin d'élucider tous les présumés cas de disparitions dont il est saisi en relation avec mon pays.

La collaboration du Maroc avec le GTDFI a été hautement appréciée par ce groupe qui « a remercié le Gouvernement marocain pour les éclaircissements qu'il a fournis sur un grand nombre de cas » et souligné que cette coopération devrait « servir d'exemple à d'autres pays ».

Cette coopération étroite et sincère a permis le règlement de la majorité des cas dont le GTDFI a été saisi au sujet du Maroc, soit plus de 80% des cas. Le Maroc et le Groupe de travail poursuivent actuellement un dialogue confiant pour l'élucidation éminente des derniers cas restants. L'ambition de mon pays étant de clore définitivement le chapitre des disparitions forcées ou involontaires.

Monsieur le Président,

La mise en place par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en 2005, de l'Instance Equité et Réconciliation a permis d'examiner les dossiers des violations passées des droits de l'Homme, dont ceux des disparitions forcées ou involontaires.

Le rétablissement de la vérité sur le sort des personnes disparues a occupé une large partie du rapport final de cette Instance. Ainsi, 782 cas ont pu être élucidés dont certains cas figuraient dans la liste du GTDFI.

L'IER a également formulé des recommandations, non seulement dans le cadre l'indemnisation individuelle, mais également en ce qui concerne la réparation communautaire. Ce qui constitue une première dans le monde.

En outre, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme a été chargé de mettre en œuvre les recommandations de l'IER, est sur le point d'achever le processus d'indemnisation individuelle. A ce jour, 16795 de victimes ont bénéficié de dédommagement équivalent à plus de 60 millions d'euros.

Monsieur le Président,

En conclusion, le Royaume du Maroc voudrait réitérer son engagement pour la poursuite de sa coopération fructueuse avec le GTDFI et sa détermination à collaborer étroitement avec lui jusqu'au règlement de tous les cas.

Je vous remercie Monsieur le Président.